

République Française
Département du Gard

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :
Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Madame Marie-Françoise MAQUART,
Monsieur Jean-Luc DESCLOUX, Monsieur Xavier DOUAIS
et Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Madame Myriam NESTI, Madame Claudine SEGERS,
Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER,
Monsieur Thierry PESENTI et Monsieur Max SOULIER.

Suppléant : Monsieur Gilles DONADA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Après constatation du résultat qui apparaît au Compte Administratif 2022 à savoir un excédent de la section de fonctionnement cumulé de 177 735,54 € (30 119,66 € pour l'exercice 2022 augmenté de 147 615,88 € de résultat reporté), et un excédent de la section d'investissement cumulé de 2 879,16 € (déficit de 1 443,98 € pour l'exercice 2022 cumulé de l'excédent de 4 323,14 € de résultat reporté), une décision d'affectation doit être prise par le Comité Syndical ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'affecter au 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du Budget Primitif 2023, **le résultat de 177 735,54 € ;**
- De reporter au 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » du Budget Primitif 2023, **l'excédent de 2 879,16 € ;**
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Nombre de délégués
Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
10 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
10 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 0
18 suppléants

Votants : 12

Date de la convocation
22 décembre 2022

Numéro de la délibération
23-03

Objet de la Délibération
Affectation des résultats

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

